

Le PRÉSIDENT: A ce sujet, je puis vous dire que le Bureau des gouverneurs tient actuellement une réunion à Ottawa.

M. TURGEON: Maintenant?

Le PRÉSIDENT: Oui, et tous les membres de ce bureau sont disponibles.

M. TURGEON: Je ne le savais pas.

Le PRÉSIDENT: Les gouverneurs ont tenu une réunion hier, et ils se réunissent aujourd'hui; c'est ce dont on m'a informé. Ils sont donc disponibles.

M. POTTIER: Pour combien de temps?

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, ils ont tenu une réunion hier et ils en tiennent une aujourd'hui. Je crois qu'ils auront fini aujourd'hui, mais ils sont ici.

M. HÉON: Oui, mais nous n'avons pas les règlements au complet et nous ne pourrions les interroger là-dessus, si nous désirons poser quelques questions.

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

M. TURGEON: Nous ne sommes pas en possession des renseignements que nous devrions avoir. Il me semble que j'ai raison.

Le PRÉSIDENT: Nous les aurons à la prochaine séance.

M. TURGEON: Les gouverneurs seront-ils encore à Ottawa lors de notre prochaine séance?

Le PRÉSIDENT: Cela dépend du Comité. Nous pourrions les retenir.

L'hon. M. HOWE: Le Comité désire-t-il que les gouverneurs soient gardés à sa disposition?

Quelques DÉPUTÉS: Non.

L'hon. M. HOWE: Cela représenterait certains frais. Je ne crois pas que le Comité veuille que nous les retenions.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-il pas suffisant de faire comparaître ici le président du Bureau des gouverneurs?

M. FACTOR: En ce qui concerne les règlements, le président du Bureau des gouverneurs nous suffirait; personnellement, j'aimerais que nous convoquions un fonctionnaire au courant de l'organisation financière de la Société et le reste.

Le PRÉSIDENT: M. Morin est le président du Comité des finances.

M. TURGEON: Cela nous suffira pour le présent; il nous sera toujours loisible de convoquer le personnel administratif.

M. FACTOR: Je vois dans ce livret que le ministère des Transports prescrit certaines règles au sujet de questions techniques. Je ne suppose pas que ces règlements-là nous intéressent, ou sont-ce bien des règlements?

L'hon. M. HOWE: Nous sommes chargés de l'application d'une autre loi.

M. FACTOR: La Loi du radiotélégraphe.

L'hon. M. HOWE: C'était auparavant la Loi du radiotélégraphe. On l'appelle maintenant la Loi sur la radio. Si vous désirez faire porter l'enquête sur cette loi, nos fonctionnaires sont à votre disposition.

L'hon. M. LAWSON: Sauf peut-être pour certains griefs particuliers, je ne crois que d'une extrémité à l'autre du pays on ait à se plaindre de l'application des règlements techniques.

L'hon. M. HOWE: Non, je ne le crois pas. A mon avis, nos fonctionnaires s'acquittent très bien de leur tâche. Si quelque chose survient, on peut toujours les faire venir; ils sont ici en permanence.

M. TURGEON: Nous pouvons toujours les rejoindre. Je propose que nous ajournions jusqu'à la prochaine convocation du président.

Le PRÉSIDENT: Il doit y avoir un caucus jeudi, n'est-ce pas?

M. TURGEON: Un caucus libéral.